

L'an **deux mille vingt-trois**, le lundi 6 février, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 31 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 31 janvier 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATELLIER, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

**Ont donné pouvoir :**

Florence DUQUESNE à Brigitte LAIR  
Patrick FENOUIL à Pascal DALIGAULT

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20230206-23\_05247-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2023  
Date de réception préfecture : 16/02/2023

**Absents excusés :** /

<b>Nombre de conseillers</b>		<b>Nature de l'acte : 5-1-1</b>
- en exercice : 29		
- présents : 27		
- votants : 29		
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL.2023-006 - Désignation des maires-délégués de Proussy, de Lénault et de Saint-Germain-du-Crioult**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2113-12-2 et suivants,  
Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Condé-en-Normandie,  
Vu la démission de Monsieur Patrice MECHE de ses fonctions de maire-délégué de la commune déléguée de Proussy, adressée à Madame la sous-préfète par courrier en date du 2 janvier 2023, acceptée par le représentant de l'Etat par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 23 janvier 2023 ;  
Vu la démission de Madame Angélique MOUROCC de ses fonctions de maire-déléguée de la commune déléguée de Lénault, adressée à Madame la sous-préfète par courrier en date du 7 janvier 2023, acceptée par le représentant de l'Etat par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 23 janvier 2023,  
Considérant la vacance du poste de maire-délégué de la commune de Saint-Germain du Crioult suite à la décision du Conseil Municipal de ce jour, 6 février 2023,  
Considérant qu'il est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services, de pourvoir aux postes vacants de maire-délégués,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'élire les maires délégués parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue dans les conditions prévues aux articles L.2122-7 du CGCT,

Considérant que le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

➤ **DÉSIGNE** Messieurs Jean ELISABETH et Flavien DELETRE en tant qu'assesseurs du bureau de vote

Le procès-verbal des élections est annexé à la délibération.

Il a été procédé successivement aux élections de chaque maire délégué comme suit.

Election du maire-délégué de la commune déléguée de Proussy

Se sont portés candidats :

- Jean-Daniel GOUDIER
- David OLIVIER

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé lui-même son bulletin dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Les bulletins déclarés nuls par le bureau ont été annexés à la feuille de dépouillement.

Résultat du 1er tour du scrutin :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

a) Nombre de votants : 29

b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

c) Nombre de bulletins blancs : 1

d) Nombre de suffrages exprimés (a-b-c) : 28

e) Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages obtenus :

Jean-Daniel GOUDIER : 21

David OLIVIER : 7

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ ABSOLUE de 21 voix**

➤ **ELIT** Jean-Daniel GOUDIER maire délégué de Proussy, qui a été immédiatement installé,

➤ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires

#### Election du maire-délégué de la commune déléguée de Lénault

Se sont portés candidats :

- Frédéric CLOTEAU

- Flavien DELETRE

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé lui-même son bulletin dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré Les bulletins déclarés nuls par le bureau ont été annexés à la feuille de dépouillement.

Résultat du 1er tour du scrutin :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

a) Nombre de votants : 29

b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

c) Nombre de bulletins blancs : 1

d) Nombre de suffrages exprimés (a-b-c) : 28

e) Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages obtenus :

Frédérique CLOTEAU: 6

Flavien DELETRE : 22

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE ABSOLUE de 22 voix**

➤ **ELIT** Flavien DELETRE maire délégué de Lénault, qui a été immédiatement installé

➤ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

#### Election du maire-délégué de la commune déléguée de Saint-Germain du Crioult

Se sont portés candidats :

- Isabelle LEPESTEUR

- Hervé PONDEMER

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé lui-même son bulletin dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré Les bulletins déclarés nuls par le bureau ont été annexés à la feuille de dépouillement.

Résultat du 1er tour du scrutin :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

a) Nombre de votants : 29

b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

c) Nombre de bulletins blancs : 4

d) Nombre de suffrages exprimés (a-b) : 25

e) Majorité absolue : 13

Nombre de suffrages obtenus :

Isabelle LEPESTEUR :19

Hervé PONDEMER : 6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ ABSOLUE** de 19 voix

- **ELIT** Isabelle LEPESTEUR maire déléguée de Saint Germain du Crioult, qui a été immédiatement installée,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 6 février 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

